

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 14 MARS 2023

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	23

Date de convocation	02/03/2023
Date d'affichage	02/03/2023

DL23007	OBJET : Détermination du prix de l'incinération pour 2023
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le quatorze mars, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Julien PLANTIER, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, M. Richard FLANDIN, M. Jack DENTEL, M. Patrick DE GONZAGA, M. Frédéric PASTOR M. David-Alexandre ROUX, M. J.Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Emmanuel CARRIERE,

M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, Mme Monique BOISSIERE, M. Jean-François DURAND-COUTELLE, M. Frédéric BEAUME, Mme Claude de GIRARDI, M. Abderzak BERKANI, Mme Christine TOURNIER-BARNIER, M. Jacques BOLLEGUE

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Avaient donné procuration :

Jacques BOLLEGUE à Jack DENTEL

Jean-Luc CHAILAN à Frédéric TOUZELLIER

Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

Pour un tonnage prévisionnel de 98 800 tonnes en 2023, le coût de l'incinération est estimé à : 97,75 € HT la tonne, comprenant :

- le remboursement des Investissements :	56,71 € HT/t
- le coût du traitement estimé à :	81,51 € HT/t
(après déduction des diverses recettes)	-54,14 € HT/t
Sous-total	84,08 € HT/t
- la TGAP 2023 :	12,00 € HT/t
Total	96,08 € HT
Remboursement à Evolia taxes diverses : (CET, TF, TCPE....)	1,67 €/t
TOTAL à refacturer aux EPCI	97,75 € HT/t

*Le Conseil Syndical,
après en avoir délibéré,*

DECIDE

ARTICLE 1 : D'arrêter le prix de l'incinération à la charge des groupements membres du Syndicat à 97,75 € HT la tonne avec application d'une TVA à 10%.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23 + 2 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité


Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20230314-DL23007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

